**Monthly Survey of** Manufacturing

Manufacturing and Wholesale Trade Division Division de la fabrication et du commerce de gros

# Enquête mensuelle sur les industries manufacturières

Y-A M

#### Confidential when completed

Collected under the authority of the Statistics Act, Revised Statutes of Canada,1985, Chapter S-19. Completion of this questionnaire is a legal requirement under this act.

# Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de La Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you need assistance, please contact us. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec nous.

	Telephone (toll free) Téléphone (sans frais):		
	Toll Free Fax		
	Télécopieur sans frais :		
RETURN BY RETOURNER D'ICI LE :	REPORT FOR RAPPORT POUR:		
Survey purpose This survey collects the financial and operating data needed to develop national and regional economic policies and programs. Your information may also be used by Statistics Canada for other statistical and research purposes.  Information on confidentiality, data-sharing agreements and record linkages can be found on the third page of this questionnaire. For more information on this survey, please access <a href="https://www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-eng.htm">www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-eng.htm</a> .	But de l'enquête  Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires à l'élaboration des politiques et des programmes économiques nationaux et régionaux. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.  Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la troisième page de ce questionnaire. Pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête, consultez le www.statcan.uc.ca/survey-enquête/index-fra.htm.		
Please correct name, address and establishment coverage if necessary.	Veuillez corriger le nom, l'adresse et le regroupement d'établissements s'il y a lieu.		
When values are not available by the due date, estimates are acceptable.  Do not report cumulative or year-to-date values.  Leave blank spaces only where values are not normally reported.	<ul> <li>Lorsque les valeurs ne sont pas disponibles à la date d'échéance, on peut accepter une estimation de ces valeurs.</li> <li>Ne donnez pas des chiffres cumulatifs.</li> <li>Laissez un espace en blanc seulement où les valeurs ne sont pas normalement rapportées.</li> </ul>		
1. Sales (in dollars) – Ventes (en dollars)	2. Inventories (in dollars) – Stocks manufacturiers (en dollars)		
a) Sales of goods manufactured 01  Vente de biens fabriqués \$  Omit cents – Omettre les cents  (1)  (2)	a) Raw materials, fuel, Omit cents – Omettre les cents supplies  Matières premières, combustible, fournitures \$  b) Goods/Work in Process  05		
b) Sales of goods purchased for resale, as is  Vente de biens achetés pour la revente, tels quels	Biens/Travaux en cours de fabrication		
TOTAL\$	d) Goods purchased for resale, as is  Biens achetés pour la revente, tels quels \$		
3. Orders (in dollars) – Commandes (en dollars)	4. Period – Période		
Unfilled orders at month end Commandes non remplies à la fin du mois	Closing date of accounting period covered  Date de clôture de la période comptable YYYY-AAAA MM DD-JJ		
5. Production Capacity – Capacité de production			
Production capacity is defined as the maximum level of production that this plant could reasonably expect to attain under realistic labour and operating conditions, fully utilizing the machinery and equipment in place. When any of your facilities permit the substitution of one product for another, use a product mix at capacity which is most similar to the average composition of your output for this reference period.  If you report for more than one plant, please determine the production capacity for each plant and provide the sum of these values.  La capacité de production est définie comme le niveau de production maximal que cette usine peut raisonnablement atteindre dans des conditions d'opérations et de main d'œuvre réalistes lorsque toute la machinerie et les équipements en place sont pleinement utilisés. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utilisez un ensemble de produits dont la capacité se rapproche le plus de la composition moyenne de la production de cette usine pour cette période de référence.  Si vous répondez pour plus d'une usine, veuillez déterminer la capacité de production pour chaque usine et fournir la somme de ces valeurs.			
a) Under normal business conditions, what was the highest value of the production capacity of this plant for a given month within the last			
twelve months?  If you are more familiar with the optimal measure of production capacity in volume, provide us this measure with the average current price.  Sous des conditions d'opérations normales, quelle a été la valeur maximale de la capacité de production de cette usine pour un mois donné au cours des douze derniers mois?  Si vous êtes plus familier avec une mesure optimale en volume, veuillez nous la fournir avec un prix courant moyen.			
Omit cents – Omettre les cents	Volume (units) Volume (unités)		
Value (\$) Valeur (\$) \$ OU	Omit cents – Omettre les cents  Average current price		



.\$

Prix courant moyen....

b)	b) For the period covered, this plant has been operating at what percentage of its production capacity?  Pour cette période de référence, à quel pourcentage de sa capacité de production cette usine fonctionnait-elle?		
	Percentage Pourcentage  %		
c)	c) If this plant has been operating at less than its production capacity during the period covered, what are the reasons?  (Please mark all that apply)  Si cette usine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité durant cette période de référence, quelles sont les raisons?  (Indiquez tout ce qui s'applique)		
	Insufficient orders Insuffisance de commandes	Environmental restrictions Restrictions environnementales	
	Strike or work stoppage Grève ou autre arrêt de travail	Insufficient labour available Insuffisance de main-d'oeuvre disponible	
	Temporary plant shutdown Fermeture temporaire d'usine	Seasonal operations Opérations saisonnières	
	Lack of materials or supplies Pénurie de matières premières ou de composantes	Financial constraints Contraintes financières	
	Sufficient inventory Stocks suffisants	Quality issues Problèmes reliés à la qualité	
	Storage limitation Entreposage limité	Other reasons — please specify Autres raisons — veuillez préciser	
	Equipment failure Bris d'équipement		
d)	If your production capacity for the period covered has changed com (Please mark all that apply)	pared to the previous period covered, what are the reasons?	
	Si votre capacité de production a changé au cours de cette période de référence par rapport à la précédente, quelles sont les raisons? (Indiquez tout ce qui s'applique)		
	Building capital expenditures Dépenses d'immobilisations en construction	Building retirements Mises hors service de batiments	
	Price changed but product mix remained the same Changement de prix, mais la combinaison de produits est la même	Change in method of operation Changement dans la methode d'opération	
	Machinery capital expenditures • include new, replaced, or enhanced machinery	Machinery retirements Mises hors service de machines et équipements	
	Dépenses d'immobilisations en machines et équipements • y compris la nouvelle, le remplacement ou l'amélioration de la machinerie	Change in product mix or product specifications Changement dans la combinaison des produits ou dans leurs spécifications	
	Revised estimation assumption of capacity Révision de l'hypothèse d'estimation de la capacité	Other reasons — please specify Autres raisons — veuillez préciser	
e) Considering your unfilled orders and the expected change in demand over the coming month(s), how would you assess your current			
production capacity? En considérant vos commandes actuelles non remplies et les prévisions sur la demande pour le(s) prochain(s) mois, comment évaluez-vous votre capacité de production actuelle?			
	Not sufficient Sufficient Sufficient Sufficient	More than sufficient Plus que suffisante	
	160, 160, 160, 160, 160, 160, 160, 160,		
Name of contact Nom de la personne-ressource			
E-mail address Adresse électronique			
	psition priction		
	elephone number uméro de téléphone Area code – Ind. rég.	Date YYYY-AAAA MM DD-JJ	
Comments Commentaires			

Thank you for your cooperation – Merci de votre collaboration

### Monthly Survey of Manufacturing

# Information on Confidentiality, Data-Sharing Agreements and Record Linkages

## Enquête mensuelle sur les industries manufacturières

# Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements

#### Confidentiality

Statistics Canada is prohibited by law from releasing any information it collects which could identify any person, business, or organization, unless consent has been given by the respondent or as permitted by the *Statistics Act*. Statistics Canada will use the information from this survey for statistical and research purposes.

#### **Data-sharing agreements**

To reduce respondent burden, Statistics Canada has entered into data sharing agreements with provincial and territorial statistical agencies and other government organizations, which have agreed to keep the data confidential and use them only for statistical purposes. Statistics Canada will only share data from this survey with those organizations that have demonstrated a requirement to use the data.

**Section 11** of the *Statistics Act* provides for the sharing of information with provincial and territorial statistical agencies that meet certain conditions. These agencies must have the legislative authority to collect the same information, on a mandatory basis, and the legislation must provide substantially the same provisions for confidentiality and penalties for disclosure of confidential information as the *Statistics Act*. Because these agencies have the legal authority to compel businesses to provide the same information, consent is not requested and businesses may not object to the sharing of the data.

For this survey, there are **Section 11** agreements with the provincial and territorial statistical agencies of Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, and the Yukon.

The shared data will be limited to business establishments located within the jurisdiction of the respective province or territory.

**Section 12** of the *Statistics Act* provides for the sharing of information with federal, provincial or territorial government organizations. Under **Section 12**, you may refuse to share your information with any of these organizations by writing a letter of objection to the Chief Statistician and returning it with the completed questionnaire. Please specify the organizations with which you do not want to share your data.

For this survey, there are **Section 12** agreements with the statistical agencies of Prince Edward Island, the Northwest Territories and Nunavut as well as with the Québec Forest Industry Council, the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Manitoba Conservation and Water Stewardship, the Saskatchewan Ministry of the Economy, the Alberta Ministry of Agriculture and Forestry, the British Columbia Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Environment Canada, Natural Resources Canada and the National Energy Board

For agreements with provincial and territorial government organizations, the shared data will be limited to business establishments located within the jurisdiction of the respective province or territory.

# Record linkages

To enhance the data from this survey, Statistics Canada may combine it with information from other surveys or from administrative sources.

## Fax or e-mail transmission disclosure

Statistics Canada advises you that there could be a risk of disclosure during the transmission of information by facsimile or e-mail. However, upon receipt, Statistics Canada will provide the guaranteed level of protection afforded to all information collected under the authority of the *Statistics Act*.

#### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la Statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de cette enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-oi ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour cette enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Ferre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour cette enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, le Ministère des Richesses naturelles et des forêts de l'Ontario, le Manitoba Conservation and Water Stewardship, le Saskatchewan Ministry of the Economy, Alberta Ministry of Agriculture and Forestry, le British Columbia Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et l'Office National de l'Énergie.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

# Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

# Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique.

5-3100-1054.5: 2016-04-12



